

4<sup>ÈME</sup> JOURNÉE RÉGIONALE SUR L'AUTISME

« Quelles pratiques professionnelles  
pour l'autisme en Europe ? »

## Déploiement du 3ème plan autisme en Aquitaine

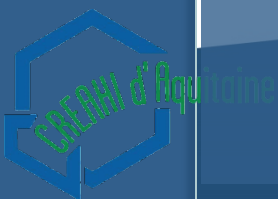
Anne Marie de Belleville, ARS Aquitaine

INTÉGRATION

SOCIALISATION

SCOLARISATION

INSERTION



# PLAN NATIONAL AUTISME / PRA

- L'autisme figure depuis plus de 15 ans au rang des priorités gouvernementales
- Depuis 1995, cette politique se structure autour de plans nationaux, accompagnés d'une déclinaison régionale
- La région Aquitaine a élaboré deux plans d'actions régionaux 1995/2000 et 2007/2011



# Le plan régional Autisme 2007-2011

- Objectif principal affiché: promotion d'une politique régionale favorisant la prise en charge globale et de qualité des personnes atteintes d'autisme et de TED
  
- Des orientations s'appuyant sur un recensement exhaustif et s'articulant autour de 5 axes principaux



# Le plan régional Autisme 2007-2011

- Un recensement exhaustif du public autiste ou TED, par âge, lieu et mode de prise en charge
- Une évaluation fine des inadéquations de prise en charge et des évolutions souhaitables de l'offre (adaptation)



# Le plan régional Autisme 2007-2011

- Principaux éléments sur le champ de l'enfance/adolescence
  - 2 200 enfants/adolescents accompagnés pour moitié dans le champ sanitaire psychiatrique, pour moitié dans le champ médico-social
  - Des diagnostics pas toujours affinés (de 10 à 20%)
  - Seuls 35% des jeunes accueillis dans le secteur médico-social relevaient d'une structure dédiée



# Le plan régional Autisme 2007-2011

- Suite enfants et adolescents
  - Dans le secteur sanitaire, 22% des jeunes accueillis justifiaient une réorientation vers le secteur médico-social
  - Seuls 60% des jeunes étaient scolarisés (contre 80% en moyenne)



# Le plan régional Autisme 2007-2011

- Principaux éléments pour les personnes adultes handicapées
  - 1500 à 2000 personnes accompagnés, majoritairement dans le secteur médico-social
  - Dans le secteur sanitaire, une réorientation vers le secteur médico-social était nécessaire dans 46% des situations
  - Dans le secteur médico-social, 26% d'inadaptations de prise en charge





# Le plan régional Autisme 2007-2011

- Axe I - Le dépistage et le diagnostic
  - Création de places de CAMSP et de CMPP dans tous les territoires
  - Structuration du CRA et de ses antennes : structure centrale composée d'une unité de dépistage et d'évaluation et d'un pôle formation, antennes départementales (1 par territoire de santé)





# Le plan régional Autisme 2007-2011

- **Axe 2 - L'accompagnement des familles**
  - Positionnement du CRA mais aussi des associations de parents sur la mission d'accompagnement des familles,
  - Recensement des actions d'accompagnement auprès des familles projeté par le CTRA





# Le plan régional Autisme 2007-2011

- **Axe 3 - La formation des professionnels**
  - Mobilisation notamment du pôle formation du CRA
  - Contribution approfondie et actualisée du CTRA au SROMS 2012/2016
  - Déploiement de la formation des formateurs en région en 2012/2013, qui se poursuivra en 2014 selon des modalités renouvelées





# Le plan régional Autisme 2007-2011

- Axe 4 – La promotion de nouvelles formes de prise en charge

- Poursuite de l'évolution de l'offre s'appuyant sur les méthodes comportementales et éducatives
- Projet expérimental des Pyrénées-Atlantiques retenu en 2010
- Contribution du CTRA au SROMS, relative aux actions innovantes pour la prise en charge des autistes



# Le plan régional Autisme 2007-2011

- Axe 5 – La développement d'une offre d'accueil, de services et de soins cohérents et diversifiés
  - Augmentation de l'offre dédiée aux personnes autistes: depuis 2005, 231 places pour enfants/adolescents et 94 places pour adultes ont été créées
  - Vigilance sur la qualité du projet de service et son adaptation aux besoins du public



# Le plan national Autisme 2013-2017

- Un plan structuré autour de 5 grandes orientations en continuité avec les précédentes
  - 1 – Diagnostiquer et intervenir précocement
  - 2 - Accompagner tout au long de la vie
  - 3 – Soutenir les familles
  - 4 – Poursuivre les efforts de recherche
  - 5 – Former l'ensemble des acteurs

Chaque orientation fait l'objet d'un constat, de mesures à mettre en œuvre, au travers de 37 fiches actions.





# Le plan national Autisme 2013-2017

## I - Diagnostiquer et intervenir précocement :

Objectif : repérer les enfants autistes dès 18 mois et les accompagner avec une approche éducative, comportementale et développementale.

### Mesures :

○ Mettre en place un réseau de repérage et de diagnostic sur 3 niveaux : (*cahier des charges national en cours de préparation*)

Niveau 1 : un réseau d'alerte avec le repérage des troubles par certains professionnels de 1<sup>ère</sup> ligne

Niveau 2 : un réseau de diagnostic « simple »

Niveau 3 : un réseau de diagnostic « complexe »





# Le plan national Autisme 2013-2017

- Créer un réseau de prise en charge précoce et intensive comprenant :
  - des pôles régionaux d'intervention très précoce, associés au réseau de diagnostic complexe, s'appuyant sur des partenariats solides CRA/CAMSP/SESSAD intervenant auprès de jeunes enfants
  - des unités d'enseignements créées en école maternelle, associant enseignants et professionnels médico-sociaux.
- Une unité d'enseignement par académie dès la rentrée 2014-2015. La finalité est de tendre à une unité par département.







# Le plan national Autisme 2013-2017

## 2 – Accompagner tout au long de la vie :

Objectif : éviter notamment les ruptures de prises en charge et les parcours trop longs inadéquats (amendements Creton/hospitalisation psychiatrique).

### 5 mesures principales :

- Transformer et renforcer les établissements/services médico-sociaux existants (reconnaissance d'unités dédiées, formation des personnels)
  - Organiser les parcours de vie , avec une attention particulière à la gestion des crises, à l'accès aux soins (notamment somatiques et bucco-dentaires), aux troubles du comportement sévères (*groupe de travail national*)
- 
- 



# Le plan national Autisme 2013-2017

## 2 – Accompagner tout au long de la vie :

- Renforcer et harmoniser les services rendus par les CRA  
(*décret sur leurs missions en cours de préparation*)
- Pour les enfants, soutenir la scolarisation adaptée en milieu ordinaire (création de places de SESSAD prévues)
- Pour les adultes, favoriser l'inclusion sociale et professionnelle





# Le plan national Autisme 2013-2017

## 3 –SOUTENIR LES FAMILLES:

Objectif : aider les familles à être présentes et actives tout en prévenant les situations d'épuisement et de stress.

Mesures :

-Garantir un accueil, des conseils et une formation de qualité aux parents dans les CRA (*formation des aidants testée dans quelques régions, avant généralisation*)

- Offrir des solutions de répit (*créations de places d'accueil temporaire*)





# Le plan national Autisme 2013-2017

## 4 – Poursuivre les efforts de recherche :

### Axes prioritaires pour la recherche

- Développer la recherche sur les origines et les mécanismes de l'autisme,
- Renforcer les capacités de diagnostic précoce,
- Assurer le développement de prises en charge fondées sur l'évidence scientifique (évaluation des traitements thérapeutiques, études médico-économiques, épidémiologie),



# Le plan national Autisme 2013-2017

Mesures annoncées

**-Structurer la recherche**

**-Centrer la recherche autour des cohortes (études épidémiologiques): *recensement des cohortes existantes, institution d'un groupe national « recherche autisme/TEDJ***

**- Développer la recherche clinique et en sciences humaines et sociales : *appels à projets « biologie-santé » nationaux et européens, appels à projets CNSA pour les recherche en sciences humaines et sociales***

# Le plan national Autisme 2013-2017

## 5 – Former l'ensemble des acteurs:

### Trois objectifs majeurs

- reconnaissance de l'autisme comme trouble neuro-développemental par tous les professionnels et les familles
- reconnaissance des divers modes de communication adaptés
- diffusion des recommandations des bonnes pratiques de la HAS et l'ANESM la plus large possible



# Le plan national Autisme 2013-2017

## Mesures à développer

**-Former les professionnels de santé : *intégration des connaissances sur les TED/Autisme dans la formation des professionnels de santé***

**-Former les travailleurs sociaux et les professionnels du secteur social et médico-social ,  *dans le cadre de la formation initiale et continue (convention UNIFAF, conventions CNSA/OPCA etc...)***

**-Former la communauté éducative ,  *selon des modalités à définir avec le Ministère de l'Education nationale***

**-Adapter et poursuivre la formation de formateurs (mesure 5 plan précédent) et développer les formations dans l'enseignement supérieur**



# Le plan national Autisme 2013-2017

## ○ Le cadrage financier du plan national

Moyens alloués aux ARS pour répondre à l'objectif d'évolution de l'offre médico-sociale : enveloppe de 195 M d'€ (avec des crédits échelonnés de 2014 à 2017)

### 1 - Pour créer des places de :

- SESSAD = 850 places
- soutien médico-social à des unités d'enseignement en maternelle
- En structures pour adultes : MAS, FAM, SAMSAH (1 500 places)
- En accueil temporaire (350 places)

### 2 - Pour renforcer l'existant :

- Certains CAMSP et CMPP (17 M d'€) et renforcer certaines structures (41 M d'€)
- Certaines ESMS accueillant des personnes autistes sans être reconnues

Avec l'obligation d'engager contractuellement les gestionnaires dans une démarche  
d'amélioration des pratiques professionnelles



# Le plan national Autisme 2013-2017

- **La gouvernance du plan au niveau national**
- La mise en œuvre du plan sera assurée par le Secrétariat général du Comité interministériel du handicap (SG CIH) avec l'appui :
  - d'un chef de projet, aujourd'hui nommé (Monsieur Guillaume BLANCO), et de la DGCS
- Chaque trimestre :
  - réunion de toutes les administrations concernées dont le secrétariat général des ministères sociaux pour assurer le suivi du plan.
  - Réunion du comité de suivi du plan.
- Chaque semestre : réunion du Comité national de l'autisme pour suivre la mise en œuvre du plan. Il intégrera un collège de personnes avec autisme/ TED.
- Une fois par an : le conseil national consultatif des personnes handicapées programmera une information sur l'exécution du Plan.







# La déclinaison régionale du plan Autisme 2013-2017 : l'élaboration d'un plan d'actions régional

- Rôle attendu des ARS:
- Déclinaison du plan à l'échelon local :
  - en assurant la mise en œuvre et le suivi,
  - en s'appuyant sur les instances existantes (CRSA, commission de coordination des politiques publiques médico-sociale, CTRA)
- Implication forte attendue des ARS :
  - dans l'exercice de leurs missions propres (secteur médico-social et offre de soins)
  - en partenariat avec les Conseils Généraux, l'Education Nationale, l'enseignement supérieur, l'offre de formation...






## La déclinaison régionale du plan Autisme 2013-2017 : l'élaboration d'un plan d'actions régional

- Démarche d'élaboration du PRA: état des lieux, diagnostic partagé, groupes de travail ciblés, détermination des axes d'amélioration et élaboration du PRA
- Calendrier d'élaboration du PRA: le PRA est attendu pour « début 2014 »





# La déclinaison régionale du plan Autisme 2013-2017 : l'élaboration d'un plan d'actions régional

- L'état des lieux standardisé s'appuie sur l'annexe 5 de la circulaire du 30/08/2013 relative à la mise en œuvre du plan autisme
  - Bilan de l'organisation médico-sociale et de l'offre de soins en région
    - L'offre de soins: équipes de diagnostic simple et complexe (*saisine établissements de santé et CRA*)
    - L'offre médico-sociale: offre spécifique et repérage des personnes autistes prises en charge dans des structures non dédiées (*ARS – ES2010°*)
- 



# La déclinaison régionale du plan Autisme 2013-2017 : l'élaboration d'un plan d'actions régional

- L'activité du CRA (bilans, informations et conseils aux professionnels, appui aux pratiques professionnelles etc...) (*saisine CRA*)
- La scolarisation des enfants handicapés (*saisine Education nationale*)
- Mise à jour des données d'équipement et des places financées par territoire de santé (*ARS*)





# La déclinaison régionale du plan Autisme 2013-2017 : l'élaboration d'un plan d'actions régional

- Bilan des actions transversales conduites
  - En direction de aidants familiaux
  - En matière d'appropriation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles
  - En faveur de l'accès aux soins des personnes autistes et de gestion des troubles du comportement sévères
  - En matière de continuité de l'accompagnement et d'attention portée aux âges charnières





# La déclinaison régionale du plan Autisme 2013-2017 : l'élaboration d'un plan d'actions régional

- Approche des besoins non satisfaits (*saisine des MDPH et du CREAHI*)
  - Repérage des personnes sans prise en charge
  - Repérage des personnes bénéficiant d'une affectation par défaut ou d'un accompagnement insuffisant
  - Données très difficilement mobilisables, pour lesquelles une étude plus approfondie serait nécessaire





# La déclinaison régionale du plan Autisme 2013-2017 : l'élaboration d'un plan d'actions régional

- Bilan des actions de formation conduites en région
  - Actions de formation /sensibilisation réalisées par le CRA (*saisine CRA*)
  - Déploiement de la formation des formateurs (*ARS/CRA/CREAHI*)
  - Formations soutenues par les OPCA





# La déclinaison régionale du plan Autisme 2013-2017 : l'élaboration d'un plan d'actions régional

- Valorisation des analyses et données disponibles (*liste non exhaustive*)
  - Recherche des éléments de diagnostic contenus dans les schémas départementaux
  - Etat des lieux qualitatif réalisé dans le cadre du SROMS 2012/2016 (ruptures de parcours, besoins spécifiques non satisfaits, problématiques de formation etc...)
  - Informations collectées au fil de l'eau par l'ARS en matière de situations individuelles





# La déclinaison régionale du plan Autisme 2013-2017 : l'élaboration d'un plan d'actions régional

## Suite

- Contribution du CTRA au SROMS 2012/2016
- Toute autre étude/données disponibles sur les besoins: observatoire des situations au long cours en psychiatrie (Gironde), études spécifiques conduites par des gestionnaires, diagnostics territoriaux de parcours de santé (Landes)...





# La déclinaison régionale du plan Autisme 2013-2017 : l'élaboration d'un plan d'actions régional

## Priorités de la circulaire du 30/08/2013 pour les ARS

- l'identification et la structuration de l'offre  
de repérage, de diagnostic et  
d'accompagnement
- les besoins et l'offre de formation





# La déclinaison régionale du plan Autisme 2013-2017 : l'élaboration d'un plan d'actions régional

- Institution de 3 groupes de travail pour proposer des actions dans les domaines suivants:
  - La structuration du repérage et du dépistage précoces
  - L'organisation et la continuité de l'accompagnement
  - L'intensification de la formation et de la diffusion/appropriation des RBPP





# La déclinaison régionale du plan Autisme 2013-2017 : l'élaboration d'un plan d'actions régional

- Proposition de calendrier
  - Groupes de travail à conduire de la mi-novembre à la mi-janvier 2014
  - Présentation de l'état des lieux et des réflexions/propositions des groupes de travail au prochain COFIL du PRA (30 janvier 2014)
  - Rédaction du PRA février/mars 2014
  - Validation lors du dernier COFIL du PRA (avril 2014)

